



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Comment et pourquoi définir un espace rural

A. Piatier, J. Madec

Citer ce document / Cite this document :

Piatier A., Madec J. Comment et pourquoi définir un espace rural. In: Économie rurale. N°118, 1977. Le devenir de l'espace rural - première partie. pp. 3-13;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1977.2474>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1977_num_118_1_2474

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

The future of the countryside - How can one define « country » and why should it be defined ? - How can one characterise « country » in comparison with built up areas and why should it be defined ? Research into intercommunal relations and the criteria of rurality » is an attempt to answer these questions.

A survey who carried out of each of the 37000 French « communes » with less than 20000 inhabitants close to the main towns, based on a questionnaire of 880 questions. This enabled a « data bank » to be set up which is at the disposal of the planning specialists.

This survey challenges the use of the demographic criterion alone as a definition of the country. In France the INSEE considers as urban all the communes with more than 2000 inhabitants round the main towns. It is probable that if such a criterion were applied in Germany or the Netherlands, the « country » in these countries would disappear altogether.

The research mentioned is on the contrary based on an analysis with several criteria. The factors taken into account are qualitative rather than quantitative and concern phenomena related not only to the economic activity but also to the various aspects of the life of the people in the area.

A typology of the communes and of the degrees of « rurality » is thus arrived at which improve our knowledge of the situation and lead to more rational town and country planning.

Résumé

L'article présente les résultats d'une recherche sur les relations intercommunales et les critères de ruralité. Le débat déjà ancien « comment caractériser l'espace rural par rapport à l'espace urbain » débouche sur des préoccupations d'aménagement de l'espace.

Une enquête a été conduite au niveau de chacune des 37.000 communes françaises, sur la base d'un questionnaire comportant 880 questions : la banque de données ainsi constituée a été mise à la disposition des spécialistes de l'aménagement du territoire.

L'étude remet en cause l'utilisation du seul critère démographique pour délimiter l'espace rural : ainsi en France l'INSEE considère comme urbaines toutes les communes de plus de 2.000 habitants agglomérés au chef-lieu ; un tel critère appliqué en Allemagne ou aux Pays-Bas aboutirait à une quasi-disparition de l'espace rural dans ces pays.

Au contraire, la recherche présentée ici se fonde sur une analyse « multicritères » (dont les aspects techniques sont étudiés par J.L. Guigou). Les données prises en compte sont plus d'ordre qualitatif que quantitatif. Elles concernent les phénomènes liés non seulement à l'activité économique mais encore aux diverses manifestations de la vie des populations à travers le territoire. Une typologie des communes est établie, leur degré de ruralité calculé, en vue de mieux éclairer l'action.



COMMENT ET POURQUOI DÉFINIR UN ESPACE RURAL

André PIATIER

Ecole Pratique des Hautes Etudes,
Directeur du Centre d'Etudes et Techniques Économiques Modernes (CETEM)

et J. MADEC

Fédération Nationale du Crédit Agricole

L'article présente les résultats d'une recherche sur les relations intercommunales et les critères de ruralité. Le débat déjà ancien « comment caractériser l'espace rural par rapport à l'espace urbain » débouche sur des préoccupations d'aménagement de l'espace.

Une enquête a été conduite au niveau de chacune des 37.000 communes françaises, sur la base d'un questionnaire comportant 880 questions : la banque de données ainsi constituée a été mise à la disposition des spécialistes de l'aménagement du territoire.

L'étude remet en cause l'utilisation du seul critère démographique pour délimiter l'espace rural : ainsi en France l'INSEE considère comme urbaines toutes les communes de plus de 2.000 habitants agglomérés au chef-lieu ; un tel critère appliqué en Allemagne ou aux Pays-Bas aboutirait à une quasi-disparition de l'espace rural dans ces pays.

Au contraire, la recherche présentée ici se fonde sur une analyse « multicritères » (dont les aspects techniques sont étudiés par J.L. Guigou). Les données prises en compte sont plus d'ordre qualitatif que quantitatif. Elles concernent les phénomènes liés non seulement à l'activité économique mais encore aux diverses manifestations de la vie des populations à travers le territoire. Une typologie des communes est établie, leur degré de ruralité calculé, en vue de mieux éclairer l'action.

The future of the countryside

HOW CAN ONE DEFINE « COUNTRY » AND WHY SHOULD IT BE DEFINED ?

How can one characterise « country » in comparison with built up areas and why should it be defined ? Research into intercommunal relations and the criteria of « rurality » is an attempt to answer these questions.

A survey who carried out of each of the 37000 French « communes » with less than 20000 inhabitants close to the main towns, based on a questionnaire of 880 questions. This enabled a « data bank » to be set up which is at the disposal of the planning specialists.

This survey challenges the use of the demographic criterion alone as a definition of the country. In France the INSEE considers as urban all the communes with more than 2000 inhabitants round the main towns. It is probable that if such a criterion were applied in Germany or the Netherlands, the « country » in these countries would disappear altogether.

The research mentioned is on the contrary based on an analysis with several criteria. The factors taken into account are qualitative rather than quantitative and concern phenomena related not only to the economic activity but also to the various aspects of the life of the people in the area.

A typology of the communes and of the degrees of « rurality » is thus arrived at which improve our knowledge of the situation and lead to more rational town and country planning.

REMARQUES LIMINAIRES

Ce n'est sans doute pas la première fois qu'un économiste dit « rural » s'interroge sur la signification de ce qualificatif ; puisqu'un certain nombre d'économistes se sont spécialisés en ce domaine et se sont même regroupés en une Association Internationale, il faut sans doute en inférer que la ruralité existe bien, et pas seulement en France. Pourquoi et comment définir le « rural », plus précisément l'espace rural ? En caractérisant convenablement ce concept, on rend possible une meilleure approche de certains problèmes :

— sur le plan de la connaissance statistique, démographique, économique, technique, bancaire... concernant des zones territoriales relativement étendues, dont les éléments socio-économiques sont géographiquement dispersés ;

— sur le plan de l'aménagement du territoire, en vue d'une implantation rationnelle des équipements collectifs et privés, selon des concepts appropriés et souvent originaux en milieu rural : il s'agit de répondre à la fois aux besoins des études, de l'approche opérationnelle des problèmes spécifiques à l'aménagement du territoire rural, et de la conduite effective des réalisations sur le terrain ;

— sur le plan des périmètres de compétence administrative ou opérationnelle de nombreuses instances, ministères certes, mais aussi organismes d'action directe : le Crédit agricole mutuel par exemple est le seul établissement bancaire dont le périmètre d'intervention ne s'étend pas à l'ensemble du territoire national, et se trouve délimité par décret, précisément sur la base du concept de « ruralité ».

L'intérêt d'une définition correcte de la ruralité n'a d'ailleurs pas échappé à la Commission de l'espace rural du VI^e Plan (seul Plan ayant mis en place une

commission spécifique consacrée à la ruralité). Cette commission a conclu notamment à l'opportunité d'une « recherche sur la typologie des zones rurales et l'application de l'analyse multicritères aux problèmes de développement posés par ces zones », compte tenu du fait qu'« une ville, même importante, peut être incluse dans un ensemble rural si son évolution est liée à celle de son environnement ». En somme, le VI^e Plan a clairement mis l'accent sur l'importance des fonctions et des relations intercommunales pour définir valablement l'espace à dominante rurale et l'espace à dominante urbaine.

Aujourd'hui une nouvelle structuration de l'espace, la civilisation elle-même sont fonction des technologies du transport et de la communication. « Les notions de ville et de non ville sont à réexaminer de fond en comble. Notre époque est définie par l'instantanéité de la communication, devenue totalement indépendante de la distance, de l'espace, et par la puissance et la souplesse du transport » (1).

S'il était déjà difficile d'établir une stricte frontière entre la ville et la campagne lorsque les hommes étaient relativement bien fixés en un point de l'espace, le problème devient plus difficile encore lorsque s'accélère et s'amplifie la mobilité des hommes, des biens, des capitaux et des idées.

Les conceptions traditionnelles n'ont pas débouché sur des politiques économiques satisfaisantes. L'énoncé même des insuffisances de ces conceptions a été à l'origine de la grande enquête menée par la Fédération nationale du Crédit agricole (FNCA) et le Centre d'études des techniques modernes (CETEM). Ces travaux s'inscrivent en réaction directe contre une forme d'observation trop empirique ou trop superficielle.

LES DEFINITIONS AMBIGUES ET NON OPERATIONNELLES

H. de Farcy cite en boutade la définition du rural donnée par l'Encyclopédie britannique : « Le rural est ce qui n'est pas urbain ». Si on définit l'urbain par ce qui n'est pas rural, on boucle le cercle vicieux.

Le lyrisme n'est pas exclu : on a dit quelque part : « La ruralité, c'est cette immensité de territoire, à faible densité moyenne, émaillée de villages, bourgs et petites villes, dont le moindre trajet aérien montre qu'elle constitue le trait dominant de notre pays ».

Tout cela est vague, flou, non opérationnel. Malgré le nombre croissant des études urbaines, il n'y a pas non plus de définition précise de la « ville » : la chose semble si évidente qu'on ne s'arrête pas à cette question !

— L'approche par l'agglomération : caractériser la ville par l'agglomération ne clarifie pas le débat :

pour le code de la route, l'agglomération (où il faut ralentir) commence avec deux maisons ; là commence le trottoir. Pour les statisticiens européens (Prague 1959) l'agglomération peut être définie par une population « vivant dans des maisons avoisinantes, constituant un groupe tel qu'aucune maison ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres ; et qui comprend au moins 50 personnes ». Pourquoi 200 mètres et 50 personnes, on ne le saura jamais.

L'agglomération est donc à la fois dans le rural et dans l'urbain : elle commence au hameau et, du village à la bourgade, rejoint ce que l'on nomme couramment petite, moyenne et grande ville. Ainsi

(1) L'idée est de G. BERNARD dans une correspondance récente.

il y a des agglomérations rurales dans le « rural-rural », des villes rurales, et des agglomérations urbaines : les « villes-villes ».

— **L'approche territoriale** : l'agglomération semble bien avoir comme première caractéristique de se situer dans un certain environnement : le hameau et le village sont entourés par une « campagne » dont ils vivent et qu'ils commandent. La bourgade, à son tour, est un point dans un espace composé de villages et de campagne. Elle n'existe pas sans cet espace et sans elle, cet espace n'est rien. Les villes, petites, moyennes, et grandes forment des échelons de cette organisation d'espaces et de points indissociables.

— **L'approche par les activités** : on a longtemps considéré comme synonymes agricole et rural d'un côté, industriel et urbain de l'autre. Rien n'est plus inexact : certes l'appropriation des convertisseurs naturels d'énergie solaire (végétaux et animaux) tels qu'ils existent dans la nature, a été suivie depuis le néolithique par la reproduction organisée par l'homme de ces convertisseurs d'énergie. La culture et l'élevage constituent bien l'agriculture et supposent à la fois emploi de l'espace naturel et sédentarisation des hommes.

Le milieu rural coïncide avec l'espace rural, mais cet espace naturel a d'autres usages que l'agricole : loisirs, santé, préoccupations écologiques... La ruralité doit les englober.

La fameuse matrice de Léontief n'est pas qu'inter-industrielle, elle est interactives et l'agriculture et l'industrie sont étroitement reliées ; d'un autre côté, la relation ville-industrie n'est pas exclusive.

— **L'approche par le tertiaire** : toutes ces discussions négligent le tertiaire, c'est-à-dire l'ensemble des activités de commerce et de service. Depuis Colin Clark, on a l'habitude de parler du primaire (agriculture), du secondaire (industrie) et du tertiaire (commerce-services), comme s'il y avait là un ordre historique. C'est un contresens monumental : le tertiaire a existé longtemps avant le secondaire et a façonné les villes. De tout temps, la ville a été le centre des rencontres, des échanges. Elle est apparue comme un point de coopération de relations, pour tous ceux qui vivaient dans l'espace environnant.

Mais l'industrie, à son tour, a engendré un néotertiaire, ensemble de commerces et de services nés de ses besoins propres. Ce néotertiaire, en général localisé dans les grandes agglomérations (cf. la quasi-totalité des sièges sociaux concentrés à Paris), a éclaté dans les centres d'agglomérations de toutes tailles (financement, assurance, communication...), tandis que les services matériels (commerce de gros, industriels, entrepôts) s'installent souvent dans les zones dites industrielles créées par des municipalités de toutes tailles. Ainsi ces zones abritent souvent plus du tertiaire que du secondaire.

Si l'artisanat classique est en recul pour les services liés à la maison, un néo-artisanat est apparu, par exemple pour la vente, la réparation, l'entretien des véhicules : garages et stations service ont « explosé » sur tout le territoire.

Ainsi les activités induites par l'industrie se situent tant dans les agglomérations industrielles en faveur de la population secondaire de ces agglomérations, que partout ailleurs : la croissance urbaine touche toutes les agglomérations, même celles qui sont liées au milieu rural.

LES NOTIONS ETROITES DU RURAL ET DE L'URBAIN

Devant l'insatisfaction que donnent toutes ces approches, on est tenté de définir des groupes extrêmes. Pour le rural, H. de Farcy propose trois caractéristiques : communautés de population peu nombreuse et se connaissant mutuellement ; densité assez faible, ou plutôt éparpillement du peuplement entraînant la rareté relative des services collectifs ; importance des activités agricoles. Mais H. de Farcy rappelle que, dans le rural, on constate le maintien d'activités datant d'avant 1860, date de l'**agricolisation** du monde rural.

Cette séparation entre une ruralité pure à 100 % et une urbanité pure à 100 % est une hypothèse d'école, illusoire et aussi irréelle que le schéma de concurrence parfaite si chère aux théoriciens de l'économie.

Définitions opérationnelles mais arbitraires

Si on doit considérer comme périmée l'opposition ville-campagne, qui revenait à opposer deux styles de vie et deux niveaux de développement (le traditionnel étant le rural et le moderne étant urbain), il faut aussi refuser la frontière empiriquement tracée entre ces deux mondes.

Le critère démographique est indéfendable. Comme tout « monocritère », il est inapte à rendre compte de situations complexes ; et il est totalement arbitraire.

— Le critère de l'INSEE, après recours à une formule compliquée, fixe à 2.000 habitants la coupure entre les communes rurales et les communes urbaines ;

— le critère appliqué au Crédit agricole, avec une frontière générale à 5.000 habitants avant 1976 et à 7.500 habitants depuis l'été 76 comporte des dérogations : l'une restrictive, à 2.000 habitants à proximité des agglomérations de plus de 50.000 habitants (2), l'autre extensive, jusqu'à 50.000 habitants en zone de montagne et de rénovation rurale (3) ;

— des critères définissent la zone d'action du ministère de l'agriculture jusqu'aux agglomérations de 10.000 habitants ou même à celles de 50.000 s'il s'agit d'équipements ou de créations d'emplois.

(2) 65.000 habitants depuis août 1976.

(3) 75.000 habitants depuis août 1976.

Dans tous ces systèmes, il suffit que deux communes rurales se regroupent pour qu'elles passent le seuil fatidique. Mieux encore : une commune rurale qui, par son dynamisme, fixerait une population plus nombreuse pour pratiquer une agriculture plus intensive, cesserait d'être rurale au moment même où ses productions rurales se trouveraient accrues.

Depuis 1946 un certain nombre de communes, classées dans le « rural » tel que l'entend l'INSEE, sont devenues urbaines pour des raisons de définition : 248 en 1954, 468 en 1962, 1.595 en 1968.

La même absurdité se retrouve dans les classements des villes. J. Lajugie signale que le SESAME parle de villes moyennes entre 30 et 300.000 habitants, la DAFU entre 20 et 100.000 habitants, ce qui fixerait la limite supérieure des petites villes tantôt à 20.000, tantôt à 30.000 habitants. J. Lajugie ajoute que « personne ne songerait à soutenir qu'une ville, considérée comme moyenne entre 95 et 100.000 habitants, cesse de l'être le jour où l'évolution démographique lui fait franchir cette barre ! Il constate par ailleurs que, dans la réalité, certaines villes plus petites, notamment dans les régions de faible densité démographique, peuvent jouer le rôle de « villes moyennes ».

Un espoir cependant se dessine avec la formulation récente d'opinions sur la ruralité, effectuée par les responsables de l'Aménagement du Territoire. M. Poniatowski, ministre d'Etat et ministre de l'Intérieur, dans le discours qu'il a prononcé le 16 avril 1975 à la journée parlementaire des études sur l'Aménagement rural, s'est exprimé ainsi : « Une perspective sociale de l'aménagement rural est aujourd'hui nécessaire parce que l'espace rural regroupe près du tiers des Fran-

çais et qu'il s'étend sur près de 90 % de son territoire. De plus, si on incorpore à l'espace rural les communes de 2 à 15.000 habitants, qui constituent pour la plupart le support des services pour le territoire environnant, c'est près de 80 % de la population nationale qui se trouve concernée ». Si le ministre ne s'est pas encore détaché du critère démographique, il a (c'est un immense progrès) souligné l'impossible séparation entre l'espace rural et les villes qui structurent cet espace.

D'autres études vont déjà, depuis quelques années, dans le même sens. A propos de l'Alsace, M. Rochefort relève que « l'unité de définition n'est plus la ville, mais l'**organisation à laquelle elle appartient** ». Au Conseil National du CNERP à Nice en 1972, une ville moyenne comme Saint-Omer était présentée comme **centre relais** entre grandes zones urbaines et espace environnant. A ce même congrès, Michel d'Ornano soulignait la « complémentarité de la ville moyenne, d'abord avec son environnement, avec l'espace qui l'entoure, ensuite avec les métropoles et enfin avec les villes moyennes elles-mêmes » (4).

Enfin, selon la **Commission de l'Espace rural du VI^e Plan** il est nécessaire de prendre en compte des groupes pluricommunaux constituant des « **ensembles** » — de sorte qu'« une ville même importante pourrait être incluse dans un espace rural si son évolution est liée à celle de son environnement ».

Cette évolution des idées peut s'accélérer. Il faut abandonner définitivement l'opposition entre l'aménagement urbain et l'aménagement rural, puisqu'on sait qu'il n'y a pas un seuil, une rupture, une frontière entre l'espace urbain et l'espace rural.

ORIENTATIONS NOUVELLES ET HYPOTHESES A VÉRIFIER

Géographiquement l'espace rural représente en France plus de 90 % du territoire. Même si l'urbanisation continue à grignoter des hectares, cette proportion ne changera pas de façon notable.

Le rural étant un espace continu, massif, et la ville des points ou plutôt des surfaces limitées et discontinues, il faut multiplier les critères pour chaque unité élémentaire de l'espace (la commune), enregistrer les dotations, les équipements, les moyens disponibles ainsi que le système de relations avec les autres unités territoriales. Il faut donc étudier les **mouvements** et les **déplacements**.

Ces mouvements ne se faisant pas au hasard, il est indispensable d'en saisir les raisons, et donc d'étudier les **fonctions** des différentes composantes du territoire et les **relations** entre ces composantes. Il faut dépasser l'optique trop stricte des économistes : au-delà des calculs d'organisation productive et d'effi-

cacité matérielle, la vie en société doit être prise en compte sous tous ses aspects, dans un pays donné, c'est-à-dire sur une surface déterminée.

LES EVOLUTIONS DU MONDE RURAL ET DU MONDE URBAIN

Dans un mouvement à double sens, le rural s'appuie davantage sur la ville et l'urbain a un besoin croissant de rural. La société en évolution juxtapose ou même superpose plusieurs systèmes d'organisation de l'espace. Au schéma simple, et sans doute le plus ancien, du groupe de villages reliés à un bourg (place centrale caractérisée par le marché), s'ajoutent des schémas plus complexes dans lesquels l'interpénétration du monde rural et du monde urbain se fait dans les deux sens.

(4) Cité par J. LAJUGIE, pages 124-125.

L'évolution rurale évoque de plus en plus l'idée d'un néorural se développant à côté du rural traditionnel.

Le rural traditionnel concerne principalement le monde agricole qu'il faut examiner sous deux optiques : l'optique production : les progrès de productivité sont frappants ; l'optique consommation : l'élévation du niveau de vie, l'unification des standards de consommation tant pour l'alimentation que pour l'habillement, l'équipement du logement, les soins personnels, la santé, les biens durables et les services de toutes sortes, alignent le style de demande des ruraux sur celui des citadins.

Le néorural. L'espace rural n'est plus voué à l'agriculture seule qui, on vient de le dire, n'est plus une activité fermée. Il est le réceptacle de nombreuses autres activités. Philippe Saint-Marc (1) voit trois dimensions à donner au monde rural : une dimension biologique : l'espace rural est identifiable à l'espace naturel. Une dimension culturelle : si la ville a ses musées et ses monuments, le monde rural a ses sites, ses paysages, ses constructions et surtout son patrimoine d'églises, de maisons anciennes, de vieux bourgs. Une dimension humaine : si jusqu'à une date récente la ville paraissait le haut lieu de la civilisation, les nuisances, l'encombrement, l'insatisfaction sont une faillite psychologique et le milieu rural paraît le seul recours pour un rééquilibrage de l'homme. De ce néorural découlent encore deux activités rurales décisives : résidences et plein air. Les activités de plein air méritent d'être envisagées dans leur totalité : si rivières et lacs font bien partie de l'espace rural, la question est moins bien posée pour les stations de montagne, les stations balnéaires et les stations thermales. Quelle que soit la taille des agglomérations de réception, leur caractère néorural semble évident, pour des raisons écologiques et économiques.

Ainsi le milieu rural se diversifie en une zone proche des grandes villes où (sans perdre forcément son caractère) des fonctions urbaines sont possibles, et une zone lointaine, spécifique, où le facteur naturel prend le pas sur le facteur résidentiel.

Dans la première zone, un urbain attiré vit plus de la moitié de son temps et peut compter au moins pour un demi-habitant complet — dans la seconde zone où il passe moins de temps (vacances), il « vaut » de 1/5° à 1/10° d'habitant. Une égalisation spatiale s'effectue donc à la fois du fait des activités productives et des modes de vie.

La spécialisation des biens et services implique une aire plus grande, ce qui commande une spécialisation des agglomérations par niveaux de leurs prestations dans chaque domaine. L'artisanat du bâtiment et des

corps d'Etat, le commerce des matériaux de construction doivent avoir aussi une implantation à la fois disséminée et hiérarchisée.

Si le tertiaire et l'artisanat rural évoluent également, si le commerce villageois s'étiole et ne reste souvent qu'un moyen de dépannage des habitants pour les produits les plus courants, le commerce de centres urbains (très différents par le nombre de leurs habitants) se renforce. Ce commerce semble polariser un plus grand nombre de ruraux désormais susceptibles de se déplacer. Il répond aux besoins des urbains, qu'ils soient de passage ou qu'ils aient définitivement émigré.

Cette hypothèse d'évolution n'est pas la seule à vérifier. Il faut aussi tester la liaison entre fréquence des besoins et distance. Techniquement, les fréquences les moins fortes correspondent aux biens et services de haut niveau (on a moins souvent besoin d'un médecin spécialiste que d'un généraliste, d'une université que d'une école primaire. Le besoin de recourir à une station service ou à un réparateur de voitures est plus fréquent que celui de visiter un salon de l'auto, celui du bureau de poste que celui d'un télex...).

L'URBANISATION

La conurbation, l'extension des aires métropolitaines absorbent de l'espace rural. A partir de quand, et pour quels changements du peuplement peut-on dire qu'il y a disparition du caractère rural et intégration au milieu urbain ?

La spéculation foncière sur les terrains à bâtir, la décadence relative des centres des villes désertés par leurs habitants et occupés par des bureaux et des lieux de travail, les ghettos sociaux, le grégarisme poussent sans cesse les résidences à la périphérie. Les faubourgs et les banlieues perdent leur signification sociologique de vraie ville pour n'être plus, comme le dit Pierre Serves, qu'un agglomérat de fonctions au lieu d'être un milieu de vie. Les surfaces que perd le milieu rural, la vraie ville ne les gagne pas.

Il a été question dans un paragraphe précédent de l'explosion urbaine sur de vastes zones environnantes : il suffira donc de le reprendre rapidement ici dans l'optique retenue par Michel Albert dans une étude récente intitulée « l'impératif résidentiel : « **c'est vers la campagne, dans le bourg ou au village que se réfugie l'urbanité** ». Dans le même sens on peut enregistrer l'exode vers la campagne d'artistes, de professions libérales et de nombreuses activités intellectuelles de haut niveau.

L'évolution est rapide : le scénario de l'impossible, monté par la DATAR, montre l'émergence de nouveaux comportements à l'égard de l'espace. Le milieu rural devient terre d'accueil ; il attire probablement après avoir été longtemps attiré ! Voilà qui doit être aussi mesuré.

(5) Espace 90, avril 1972.

LES OBJECTIFS DE L'ETUDE FNCA/CETEM

Les évolutions décrites, les points d'interrogations posés à propos de l'opposition rural/urbain, les tendances nouvelles de l'opinion et des milieux dirigeants indiquent que des options et des aspirations se font jour et ont des échos au Commissariat au Plan, à la DATAR. Pour les rendre moins vagues et dégager quelques instruments opératoires concernant la ruralité, l'enquête menée par la FNCA et le CETEM a tenté de poser le problème en termes de mouvements, et étudié les fonctions, les relations plus que les dotations, les localisations d'humains et d'activités.

LA MOBILITE ET LE POLYGONE DE VIE

L'étude de l'espace économique n'est pas épuisée par la seule prise en considération des localisations. Tout bouge : les hommes, les biens, les capitaux. Vu d'avion, le mouvement des hommes et des véhicules sur une portion de territoire ressemble à un mouvement brownien : tous ces mouvements sont commandés par des objectifs précis de production, de consommation ou de loisirs qu'il faut chercher et expliquer.

La mobilité est un des facteurs essentiels des sociétés modernes. Tout homme, au lieu d'être ancré en un seul point (le paysan ne quittait pas son village, l'artisan logeait au-dessus de son atelier) circule dans un polygone de vie entre son domicile, son (ou ses) lieux de travail, d'approvisionnement, de loisirs qu'ils soient quotidiens, hebdomadaires ou annuels.

L'égalisation des revenus, des genres de vie, la diffusion des techniques, les facilités de vie élargissent le polygone du rural vers les agglomérations. La ville (une certaine ville) lui est nécessaire ; elle est l'élément structurant de son territoire, elle lui fournit ses inputs, traite ses outputs, lui donne matériels, biens de consommation, services, loisirs urbains ; elle fait partie du milieu rural. Les fonctions socio-économiques de tous les citoyens deviennent interdépendantes.

L'espace n'est plus seulement une variable de la localisation. Il est devenu une variable stratégique de l'étude de la vie dans un pays.

Si l'exode rural et les migrations alternantes ont seuls fait l'objet de travaux statistiques précis, l'enquête tente de saisir tous les mouvements.

MOBILITE ET STRUCTURATION DU TERRITOIRE

Les mouvements des hommes considérés par zone ou par groupes de déplacements homogènes, donnent une certaine image du territoire. Si au delà des mouvements d'ordre purement économique (personnes, biens et capitaux) toute la vie des habitants est observée, une conception très large de l'espace sociétal

se dégage : la prise en compte du milieu (environnement), la définition des institutions politiques et administratives (compétences, fonctions) et l'exercice de toutes les activités, vont varier avec leur aire d'exercice. Il existe autant d'analyses sociétales qu'il y a d'aires de vie superposées, du lieu et du village à la nation et au monde.

Le village était une petite communauté dont la terre était l'outil principal, et la ville une grande communauté où le sol ne servait plus qu'à bâtir. Les modes de vie étaient également opposés : consommations, goûts, système de pensée... Le paysan, le rustique tranchait avec l'« urbain », l'« urbanité » devenant synonyme de raffinement et de politesse (6).

Aujourd'hui les modes de vie se sont rapprochés et les activités se sont éparpillées ; le paysan va en ville et l'usine s'installe à la campagne. Mais cette unification à travers l'espace ne détruit pas les fonctions qui s'exercent en chaque lieu, révélées surtout par la mobilité des hommes.

Hypothèse de départ : les mouvements sont révélateurs de la structuration véritable d'un espace où tout paraît s'enchevêtrer.

Deuxième hypothèse : il est possible de détecter des différences essentielles entre plusieurs types de villes, selon la nature et la force des liens qui les attachent au territoire environnant. La part de l'environnement dans l'ensemble des relations d'une ville doit permettre de saisir son caractère plus ou moins rural, la distinction entre des villes-villes et des villes-rurales n'ayant rien à voir avec le nombre de leurs habitants.

POLARISATION ET HIERARCHIE FONCTIONNELLE

Les fonctions assurées dans une société sont distribuées différemment dans l'espace. Certaines éclatent sur tout le territoire, d'autres restent concentrées en un point ou en un petit nombre de points. Toute organisation productive de biens et de services a son réseau spécifique pour le contact avec la demande. Dans le cas limite de l'EDF, du téléphone ou de la distribution de l'eau, le producteur vient jusqu'au domicile de chaque client. La boulangerie, l'épicerie, le café-tabac éclatent pratiquement au niveau de chaque commune et même souvent au niveau du hameau ou du quartier. Le guichet bancaire tend à se rapprocher du client depuis quelques années. Par ailleurs, la polarisation signifie qu'il n'y a pas poussières de communes ou de bourgs, et poussières d'acti-

(6) C'est oublier que notre philosophie du progrès place à égalité la culture et la civilisation : la première est empruntée à la terre et la seconde à la cité ; il y a là un bel exemple d'une conception des deux formes de vie de l'humanité.

vités. L'espace est organisé, avec ses réseaux, ses zones d'influence, ses centres de polarisation. Rien de tout cela n'apparaît ni dans les travaux statistiques classiques ni dans les zones de type administratif.

Notre but est d'abord de déterminer les pôles, ensuite de les relier et de les comparer : la polarisation ne ramène pas tout à l'espace urbain en réduisant le poids du rural. On doit distinguer le rural-rural, l'urbain-rural et l'urbain-urbain.

L'espace polarisé, catégorie habituelle dans le raisonnement des économistes, doit déboucher sur l'idée d'espace intégré. L'intégration de l'espace national s'éclaire par l'analogie avec un organisme vivant : il n'est pas un tissu cellulaire indifférencié. Notre domaine est cependant plus complexe que celui des biologistes. En socio-économie, les changements des techniques, des styles de vie, des niveaux de vie, des aspirations et des comportements changent à la fois la structure des sociétés, c'est-à-dire les organismes, et aussi les organes dans leur forme, leur poids, leur rôle.

La nature de chaque pôle caractérise la région qui l'entoure ; chaque pôle est aussi tributaire de son environnement. Cependant l'intégration qui se fait à la fois sur les plans économique et sociologique et par l'unification des modes de vie, entraîne des typologies plus compliquées. A côté de l'agglomération ayant pour unique fonction la liaison avec l'espace rural environnant (ville rurale), doivent apparaître des villes à dominante rurale : leur rôle sur l'espace environnant reste décisif, mais elles abritent d'autres activités qui, sans pour autant compromettre leur fonction rurale, modifient leur taille, leur structure et leur croissance.

A l'opposé, les villes-villes totalement indépendantes de la zone rurale environnante sont certainement un cas limite (Paris exerce certaines fonctions au profit des ruraux). La réalité doit être assez riche en cas intermédiaires : les villes à dominante urbaine. La plupart s'entourent de villes secondaires, qui leur sont liées. Elles finissent par former des agglomérations

pluricommunales qu'à chaque recensement l'INSEE a bien du mal à délimiter. Mais les banlieues de ces régions « à dominante urbaine » peuvent être de deux types au moins : les unes sont « intraverties » (villes dortoirs par exemple) et ne dépendent que de la ville centre. Les autres, bourgs à fonctions rurales anciennes, continuent à jouer un rôle sur la campagne environnante après qu'elles ont été absorbées par la grande ville.

Entre les deux schémas extrêmes de la ville totalement « rurale » et de la grande agglomération totalement « urbaine », tous les cas sont possibles.

L'ensemble de ces réflexions et de ces hypothèses a commandé la méthodologie de l'étude : la vie quotidienne des habitants d'un pays est structurée et elle est structurante. Après avoir repéré comment vivent, « fonctionnent » les individus dans l'espace économique, une approche statistique multidimensionnelle se propose les objectifs suivants : vérifier si le rejet d'une séparation simpliste du rural et de l'urbain est justifié ; désenchevêtrer les interpénétrations du monde rural dans la ville et du monde urbain dans la campagne ; établir une typologie des agglomérations tenant compte de leur fonction dominante ; délimiter les régions : de la micro région (le « pays » par exemple) à la grande région. Si l'observation du comportement spatial des habitants est suffisamment fine, l'exploitation de l'enquête fera apparaître les « frontières » des espaces ayant une profonde réalité socio-économique. Ces espaces, du plus petit au plus grand, se superposent, se chevauchent ou se juxtaposent. La région urbaine, espace dominé et occupé par une agglomération seule ou par un groupe d'agglomérations (faubourgs, villes satellites), est un exemple de juxtaposition. Des régions constituées par une ville-centre fonctionnant en symbiose avec son territoire environnant peuplé de villages et de bourgs, se chevauchent partiellement dans des zones où joue l'attraction de plusieurs villes-centres. Un pôle de rang supérieur (le rang étant plus défini par la richesse et le niveau élevé de sa fonction que par sa taille) peut définir une région qui se superpose aux régions précédentes.

LE QUESTIONNAIRE ET LES TRAITEMENTS INFORMATIQUES

L'information de base a été recueillie au niveau communal. 37.000 questionnaires de 30 pages ont été remplis par toutes les communes de moins de 20.000 habitants. Les communes de plus de 20.000 habitants ont été saisies par les relations qui les lient aux autres communes.

Le questionnaire (880 questions par commune) débute par des questions générales concernant la vie communale. Certains aspects font l'objet de statistiques (population globale, répartition de la population active...). D'autres sont mesurables quantitativement, mais ne font pas l'objet de statistiques (par exemple

le produit moyen brut à l'hectare). D'autres enfin sont qualitatifs et appellent appréciation et jugement personnel de l'enquêteur (caractère attractif des commerces, des services, des administrations ; influence de la forme du commerce ; origine des visiteurs occasionnels, touristes, travailleurs saisonniers, nouveaux habitants...).

La première partie du questionnaire concerne les dotations ou le potentiel de la commune — en habitants, en personnes actives, en activités agricoles, industrielles et commerciales, en établissements d'éducation, en services pour la santé. Les questions de finance-

ment et d'assurances, pour les loisirs, pour l'emploi, les pollutions et les nuisances complètent le tableau communal.

La deuxième partie du questionnaire concerne les **mouvements** : achats dans le commerce, l'artisanat, les services, pour les biens de consommation, pour les matériels et produits nécessaires à l'agriculture, pour la construction et l'équipement de la maison, pour la santé, les soins personnels, les finances, la banque, les assurances, l'immobilier, pour l'éducation, pour le travail enfin.

Les mouvements courts sont repérés (tourisme ou travail saisonnier, liaison domicile/travail) ainsi que les mouvements longs (exode rural ou changement de résidence).

La synthèse finale (les trois dernières pages) donne une vue d'ensemble des relations de la commune avec l'extérieur, une indication des distances en temps et en kilomètres des mouvements, un essai d'évaluation des revenus de la population communale et une tentative, en général assez réussie, d'estimation de la « balance des paiements » de la commune.

En somme, les informations collectées par le CETEM avec le concours du Crédit agricole sont : **récentes** (collecte effectuée entre le 1^{er} juillet 1974 et le 1^{er} février 1975), **globales** (elles couvrent toutes les communes françaises de moins de 20.000 habitants), **originales** (elles concernent tous les déplacements pour la consommation, le travail, les loisirs, l'éducation, la santé), **réalistes** (elles décrivent les déplacements réels qui reflètent la structuration effective de l'espace économique).

Les traitements informatiques, étudiés plus particulièrement par J.L. Guigou (constitution des fichiers, lecture optique, contrôle des données, analyse multicritères, typologies) ont représenté une opération gigantesque nécessitant un équipement en ordinateurs puissants. Ils ne sont que la première phase de l'exploitation des centaines de millions de données que représente l'enquête. Des analyses ultérieures seront effectuées en fonction des besoins d'étude qui seront exprimés tant par les pouvoirs publics (Ministères, DATAR, administrations régionales...) que par le secteur privé (marketing par exemple). Des procédés de cartographie automatique ont été mis au point, qui permettent une exploitation plus facile et plus complète des données.

LES RESULTATS

Si l'exploitation de la première partie du questionnaire (dotations des communes en services de toutes sortes) permet déjà une première hiérarchie des agglomérations et aussi l'analyse des services et de leurs groupements (on voit apparaître l'association de services différents dans de nombreuses combinaisons), seule l'étude de la force d'attraction exercée par ces services autorise à parler de la nature et de l'intensité des relations qui existent entre communes de vocations différentes.

Les attractions exercées par les services, associées aux localisations, font clairement apparaître le rôle essentiel de certains services. Ainsi, si l'école primaire est très largement dispersée dans l'espace, elle est corrélativement peu attractive (4.975 écoles primaires attractives sur 30.241). A contrario, le médecin spécialiste implanté dans 683 communes est largement attractif (576 communes) ; de même pour le théâtre.

En s'appuyant sur ces hiérarchies, il a été possible par un traitement informatique complexe, de déterminer des groupes de villes en fonction du rôle qu'elles jouent à l'égard du monde rural. Dans la première étude faite sur l'ensemble de la France (à l'exception de la Corse), une partition des 37.000 communes en 21 groupes a donné des résultats intéressants et suggéré une nouvelle approche de la ruralité.

LA FORCE D'ATTRACTION DES COMMUNES

Pour synthétiser le rôle attractif des 94 services retenus dans l'analyse, une « note » a été donnée à chaque commune : les plus attrayantes atteignent la note 40, tandis que les villages dépourvus de tout équipement (et donc de tout pouvoir polarisant) sont à la note zéro. Les 21 groupes sont identifiés par des lettres, de A à U.

La note globale d'attraction représente le rapport de la population attirée pour l'ensemble de tous les services à la population résidente. Cette note donne une estimation synthétique du rôle attractif d'une commune sur son environnement.

Les communes des groupes A et B, qui ont une note attractive de 40, drainent pour une occasion quelconque une population de 40 fois supérieure à leur population résidente. Ces pôles structurent fortement l'espace. Les communes de ces groupes sont de taille modeste.

Par contre, le groupe 0 de grandes villes de plus de 100.000 habitants exerce un rôle moindre sur l'environnement, eu égard aux services étudiés (note attractive égale à 9).

Deux remarques

— Les grandes villes exercent sans aucun doute une attraction plus forte que celle qui vient d'être calculée : elles attirent en effet des populations venant des villes de plus de 20.000 habitants non étudiées dans l'enquête. Mais il s'agit là d'une attraction ville-ville qui sort des limites actuelles de l'étude (elle sera abordée prochainement dans le cadre d'une analyse des relations villes-villes). Nous pouvions la négliger dans une recherche portant essentiellement sur la ruralité.

— De par leur masse de population résidente, les grandes villes ont une « note d'attraction » plus faible. Par exemple si la ville de Bordeaux devait être aussi attractive que les agglomérations des groupes définitifs A à G, il faudrait qu'elle attire complètement une population supérieure à celle du département de la Gironde. Certes, une grande ville attire des populations très éloignées, souvent au-delà des limites de son département, mais seulement pour des services peu nombreux et très spécialisés.

Certains pourraient voir, avec cet effet « taille » des grandes villes, une sous-estimation systématique de leur rôle (avec raison s'il s'agissait d'une considération en valeur absolue des masses et des flux). Mais il importe de juger en valeur relative l'intensité d'at-

traction des différents pôles : si un bourg de 2.000 habitants attire plus facilement qu'une grande ville, une population qui est N fois sa propre population, il est évident aussi que notre note (relative) d'attraction traduit un autre phénomène, l'intensité de l'entreprise sur le territoire environnant. Il s'agit de mesurer un degré d'intégration de la ville dans un espace rural.

A cet égard, les communes des groupes A à O jouent un rôle moteur sur leur environnement. Les communes des groupes A, B ... F assurent à leur environnement un éventail de services quotidiens, répétitifs, qui est très complet. Le groupe O (grandes villes) fournit un éventail de services réduit mais spécialisé.

Les groupes de P à U comprennent les communes sans rôle sur leur environnement. En particulier, P, Q regroupent surtout des banlieues dont certaines jouent un rôle déséquilibré sur leur environnement et d'autres ont perdu toute individualité (ou n'en ont jamais eue, comme les communes dortoirs).

Les groupes R, S, T et U rassemblent les communes essentiellement dépendantes : leur attraction est très faible, voire nulle. Les communes du groupe S jouent un rôle sur leur environnement à partir d'un système de dotation restreint.

TABLEAU DONNANT LA REPARTITION DES COMMUNES DE CHAQUE GROUPE EN FONCTION DE LA TAILLE

	0 à 2.000	2.000 à 5.000	5.000 à 7.500	7.500 à 10.000	10.000 à 100.000	> 100.000	Total	Note globale d'attraction
A	69	40	5	1	1	0	116	40
B	42	21	2	1	0	0	66	40
C	5	6	66	0	0	0	77	38,5
D	21	30	26	50	0	0	127	38
E	20	87	37	10	20	0	174	37,5
F	19	68	8	2	0	0	97	35
G	0	1	0	0	78	0		28
H	0	15	15	11	28	0	69	27,5
I	33	34	5	3	4	0	79	26
J	213	179	26	20	25	0	463	23
K	203	25	5	0	1	0	234	22
L	201	59	14	5	21	0	300	15
M	228	42	7	8	0	0	285	14
N	267	145	43	31	59	0	545	12
O	0	0	0	0	0	35	35	9
P	1.024	350	74	24	44	0	1.516	4
Q	1.672	230	30	50	96	0	2.078	3
R	7.330	47	0	2	131	0	7.510	2
S	4.325	55	2	0	6	0	4.388	1
T	16.784	8	3	1	1	0	16.797	0,5
U	1.884	0	0	0	0	0	1.884	0
	34.340	1.442	368	208	515	35	36.908	

Les communes du groupe T ne possèdent que des services élémentaires en nombre extrêmement réduit. Celles du groupe U n'ont aucun service.

Il serait absurde de limiter la ruralité à ces seuls quatre derniers groupes, dépendants, passifs. Et la ruralité s'étend, de toute évidence, aux communes qui polarisent avec force l'espace environnant. Mais alors, où passe la frontière entre la ruralité et les zones urbaines ? La prise en considération de la variable démographique, mais cette fois comme variable secondaire et non plus comme critère unique, va permettre de répondre.

LA RELATION ENTRE LA TAILLE DES AGGLOMERATIONS ET LEUR FORCE D'ATTRACTION

Le tableau ci-contre donne la répartition des communes des 21 groupes en fonction de leur taille. Le nombre modal ou les deux nombres les plus élevés sont en caractères gras.

La plupart des groupes qui représentent une force d'attraction de même nature contiennent des agglomérations de tailles différentes. Mais la dispersion des tailles dans chaque groupe n'est pas considérable.

Le graphique ci-après situe les groupes de communes en fonction de leur force d'attraction (en ordonnée) et de leur population résidente moyenne (en abscisse). Les groupes A et B représentent des pôles ruraux très attractifs et très intégrés à l'espace environnant. Le groupe C concerne des villes (souvent des sous-préfectures ou de petites préfectures) également très intégrées à leur espace rural. Les groupes D, E, F représentent de plus petites villes et des bourgades, encore solidement liées à leur environnement. La pointe suivante caractérise des villes moyennes (groupe G) dont l'attraction est assez forte et l'intégration au milieu reste certaine. Les groupes I à M jouent également un rôle non négligeable mais de façon plus incomplète ou disparate. Il en est de même, en partie au moins, pour le groupe N qui contient aussi des agglomérations en transition : ces agglomérations, médiocrement attractives, semblent devoir, au cours du temps, glisser vers le groupe O : petits centres industriels peu liés au terroir ou banlieues en devenir. Le graphique, enfin, confirme bien que O, P, Q rassemblent des agglomérations importantes et leurs banlieues, tandis que R, S, T, U représentent les groupes de communes rurales dépendantes. De ces résultats peut-on tirer un modèle et justifier une politique de zonage et de partition entre l'espace rural et l'espace urbain ?

Première constatation qu'imposent les résultats, l'espace rural et l'espace urbain ne « s'opposent » pas de visu, clairement, immédiatement. Tout au plus l'espace rural « se distingue » de l'espace urbain par le type de solidarité qu'ont entre elles les communes dans l'espace.

Dans les premières phases du développement économique, les communes constituaient des unités spatiales élémentaires, hiérarchisées les unes par rapport aux autres. Plus une ville était élevée dans la hiérarchie, plus elle était de taille importante ; il était alors facile d'opposer par le seul critère démographique, le bas de la hiérarchie et le reste. A la base se trouvaient les communes constituant l'espace rural et le reste des villes de la hiérarchie relevaient de l'espace urbain.

Désormais, les résultats de l'analyse nous font apparaître un **modèle de triple hiérarchie plus complexe**.

Pour les 94 motifs de déplacement étudiés, les communes les plus attractives (groupe A à N) sont constituées par des pôles ruraux et des villes petites et moyennes. Dans ce bloc on distingue deux catégories (deux premières pointes du graphique) : une première hiérarchie culmine avec les petites villes du groupe C et une seconde avec les villes moyennes du groupe G. La troisième s'organise autour des grandes villes et de leurs banlieues (O, P, Q) (3^e pointe du graphique). Quant aux groupes R à U, ils constituent la masse des petites communes dépendantes, les communes rurales traditionnelles.

Une commune ne constitue plus en soi une unité spatiale sur laquelle on puisse fonder des analyses autonomes ; il n'y a plus d'autarcie communale ou villageoise. Une commune n'a de sens qu'intégrée dans un système complexe d'échange.

Toute l'étude autorise à isoler deux systèmes d'échange très différents qui déterminent deux types de régions, celles à dominante rurale et celles à dominante urbaine. Ces deux structures constituent les deux éléments de base du modèle des hiérarchies interurbaines.

Régions à dominante rurale

Les communes rurales traditionnelles dépendent des pôles ruraux attractifs. Leur système d'échange est très structuré ; les communes dépendent les unes des autres. Ce serait un non-sens socié-économique que de dissocier ce système d'échange et de solidarité intercommunale. Parce que les flux d'hommes, de biens et de capitaux sont associés dans l'espace, tout le système d'échange dépendant d'un environnement diffus doit être considéré comme à dominante rurale.

C'est le système d'échange inter-communal qui est à dominante rurale, beaucoup plus que chacune des communes prises isolément. La taille des éléments constitutifs est de moindre importance. Cependant, comme le montre le graphique, l'intégration de villes et de campagnes prend des formes différentes : la poussière, aux grains nombreux, des petites communes dépendantes (R, S, T, U) s'agglutine très fortement aux petits pôles ruraux (A et B). Au colloque de la Confédération Nationale de l'Aménagement (CNAR) à Vitré, en juin 1976, la discussion sur la notion de

« pays » avait débouché sur deux conceptions différentes : le terroir, défini comme une micro-région où tout le monde se connaît, et le « pays », entité plus vaste, viable économiquement. Ici le terroir apparaît dans la liaison entre R, S, T, U (communes dépendantes) et les petits pôles ruraux A et B. Le pays, viable économiquement, suppose l'intégration dans son territoire d'agglomérations du groupe C. Une région rurale plus large s'organise autour des pôles du groupe G.

Régions à dominante urbaine

Les grandes villes en général exercent une influence sur d'autres villes, mais pas ou relativement peu (eu égard à leurs autres fonctions) sur l'espace environnant diffus.

L'espace n'est pas une mosaïque de communes que l'on peut classer, selon leur taille, dans le rural ou l'urbain. Des systèmes intégrés se situent à plusieurs niveaux : dans la schématisation précédente, les deux premiers plans représentent les régions à dominante rurale, le plan supérieur les régions à dominante urbaine.

L'essentiel des résultats de l'étude consiste à démontrer que les communes ne peuvent pas être analysées indépendamment les unes des autres. Il n'y a plus de communes rurales et de communes urbaines, mais des régions à dominante rurale et des régions à dominante urbaine. L'ensemble des échanges et solidarités entre communes est plutôt rural ou plutôt urbain.

